

Séance extraordinaire du 19 décembre 2023
Projet procès-verbal

Projet procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 19 décembre 2023 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Michel Pelletier, maire, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no 1
Doris Jetté	Siège no 2
Regent Michaud	Siège no 3
Sylvie Lacoursière	Siège no 4
Denis Bergeron	Siège no 5
Georges Lysight	Siège no 6

Les membres du conseil formant quorum, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement.

Assiste également à la séance Mme Sonia Bellemare, directrice générale par intérim.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par madame la directrice générale par intérim.

CERTIFICAT DE NOTIFICATION

Je soussigné, Sonia Bellemare, directrice générale par intérim, confirme que les avis de convocation pour la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 ont été remis de la façon suivante :

À Monsieur Martin Harvey par courriel;
À Madame Doris Jetté, par courriel;
À Monsieur Regent Michaud, par courriel;
À Madame Sylvie Lacoursière, par courriel;
À Monsieur Denis Bergeron, par courriel;
À Monsieur Georges Lysight, par courriel;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Michel Pelletier, maire.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

~~231-12-2023~~
RÉFÉRENCE
232-12-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Lacoursière, appuyé par le conseiller Regent Michaud et unanimement résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **EMBAUCHE DE MADAME MAMOU NACRO KABA, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**
3. **VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER – SUJET REPORTÉ**
4. **PÉRIODE DE QUESTION**
5. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

~~232-12-2023~~
RÉFÉRENCE
233-12-2023

EMBAUCHE DE MADAME MAMOU NACRO KABA COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur générale est vacant depuis le mois d'octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Mamou Nacro Kaba rencontre la majorité des critères établis pour combler le poste à la direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Regent Michaud et appuyé par la conseillère Doris Jetté et unanimement résolu par le Conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'embaucher madame Mamou Nacro Kaba au poste de directrice générale et greffière-trésorière à compter du 15 janvier 2024.

Le maire monsieur Michel Pelletier est autorisé à signer le contrat de travail avec madame Kaba, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

Monsieur le maire demande le vote.

Le conseiller no 1 Martin Harvey : pour
La conseillère no 2 Doris Jetté : pour
Le conseiller no 3 Regent Michaud : pour
La conseillère no 4 Sylvie Lacoursière : contre
Le conseiller no 5 Denis Bergeron : pour
Le conseiller no 6 Georges Lysight : pour

~~233-12-2023~~
RÉFÉRENCE
234-12-2023

VENTE POUR NON-PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER

Sujet reporté

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

~~234-12-2023~~
RÉFÉRENCE
235-12-2023

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Regent Michaud, appuyé par le conseiller Denis Bergeron et unanimement résolu de clore la présente séance à 20h12.

Michel Pelletier
Maire

Sonia Bellemare
Directrice générale par intérim

Je, Michel Pelletier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Pelletier, maire